

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12



COMMISSION
DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

Paris, le 10 avril 2020

Réf : AFFECO_2020_0071

Monsieur le Ministre,

Vous l'avez rappelé devant notre commission ce lundi : la crise qui nous frappe est extrêmement violente pour notre économie, globale dans son ampleur, et promet d'être durable. **En tant que parlementaires, notre rôle est donc triple** : contribuer à détecter les situations les plus critiques et à améliorer les mesures de soutien déployées dans les territoires ; aider les acteurs économiques et l'administration à préparer, dans des conditions sanitaires satisfaisantes, une reprise rapide et collective de l'activité ; mais également déterminer les contours d'un modèle économique d'après-crise, résilient, dynamique et souverain.

Les cellules de veille, de contrôle et d'anticipation sectorielles mises en place par la commission des affaires économiques du Sénat, en collaboration avec le Bureau de la Délégation aux entreprises, sont chargées de ces missions, en lien direct avec les acteurs de terrain. Si tous saluent les mesures d'urgence d'ampleur qui ont rapidement été votées par le Parlement puis déployées par l'administration, leur application apparaît toujours inégale. Alors que l'état d'urgence sanitaire s'inscrit dans la durée, les entreprises s'interrogent également sur le montant des aides. Le renforcement du plan d'urgence à près de 100 milliards d'euros annoncé hier, ainsi que l'ajustement des critères d'octroi du Fonds de solidarité vont dans le sens des demandes exprimées par la commission dans ses précédents courriers. **Les sénateurs de la commission des affaires économiques souhaitent néanmoins attirer votre attention sur les difficultés suivantes, qui n'ont, semble-t-il, pas trouvé de réponse à ce jour.**

(1) De façon générale, les employeurs sont confrontés à des **injonctions contradictoires quant à la reprise de l'activité**, de plus en plus difficiles à accepter ; il importe que le message de l'État en la matière, ainsi que les consignes sanitaires au moment de la reprise, soient particulièrement précis. De plus, **il semble nécessaire de trancher officiellement le débat entre obligation de moyen et obligation de résultats**, afin de ne pas rajouter de l'anxiété à l'incertitude. Ce flou juridique joue par exemple un rôle important dans le maintien de nombreux chantiers à l'arrêt.



Concernant les **prêts garantis par l'État**, nous attirons votre attention sur le fait que certaines banques exigent parfois des cautions personnelles, des visites médicales, ou des documents impossibles à élaborer (comme un prévisionnel d'activité). D'autre part, les notations risque-crédit de la Banque de France sont utilisées pour fonder des refus (particulièrement à partir des échelons 5 et 6) alors qu'elles concernent des entreprises loin de la faillite.

Sur le plan fiscal, le Gouvernement a indiqué à plusieurs reprises sa **réticence à procéder à des annulations de charges sociales et fiscales**. De nombreux interlocuteurs nous indiquent qu'il s'agirait pourtant d'une mesure particulièrement efficace et rapide à mettre en œuvre pour préserver leur trésorerie. À tout le moins, le caractère automatique du report de ces charges lorsqu'une entreprise en fait la demande devrait être élargi afin qu'il ne bénéficie pas uniquement aux TPE et petites PME.

Par ailleurs, **les paramètres de l'indemnisation de l'activité partielle sont toujours trop peu clairs** et le délai entre le paiement des salaires et le remboursement par l'État est trop long, de même que le délai de traitement des dossiers, quand le site internet fonctionne. Nous souhaitons que vous attiriez l'attention de votre collègue Mme Pénicaud sur le fait que le mode de calcul, fondé sur une durée hebdomadaire de 35 h, ne prend pas en compte les heures travaillées dans le cadre d'un accord, par exemple, de 39 h, et est préjudiciable aux salariés dont le rythme de travail est lié à l'activité saisonnière. De même, une forte inquiétude est ressentie chez les professionnels quant au fait de savoir si une entreprise peut bénéficier du chômage partiel, quand bien même elle est restée ouverte mais en activité réduite. La possibilité pour les auto-entrepreneurs comme les travailleurs des plateformes d'en bénéficier ou non n'est, enfin, toujours pas claire.

(2) **Dans le secteur du commerce et de l'artisanat**, l'ensemble de nos interlocuteurs déplore l'existence d'une concurrence déloyale entre, d'une part, des petits commerces obligés de fermer, et d'autre part des grandes surfaces autorisées à continuer de vendre les mêmes produits. Cette concurrence déséquilibrée est également le fait des plateformes en ligne. Il nous paraît par conséquent urgent de réfléchir à une façon de **faire contribuer spécialement la grande distribution et les plateformes à la solidarité nationale**, sous forme par exemple d'un versement à un Fonds d'aide ou au fonds de solidarité existant.

L'accès au Fonds de solidarité reste par ailleurs trop restreint : rien n'est prévu pour les conjoints collaborateurs et l'éligibilité des entreprises qui ont un chiffre d'affaires irrégulier ou qui ont des fonds propres négatifs est incertaine. Au-delà de ces situations, il nous semble particulièrement important de ne pas exiger des entreprises qui souhaitent bénéficier de l'aide complémentaire des régions d'avoir au moins un salarié : cela exclut en effet la moitié des artisans. L'annonce que vous avez faite hier concernant l'élargissement de l'accès au Fonds de solidarité aux entreprises en difficulté est bienvenue, mais nous pensons que les blocages listés ci-dessus restent particulièrement préjudiciables à l'atteinte des objectifs de ce Fonds et qu'ils doivent être, en conséquence, levés.



Nous avons également été alertés sur une **différence de traitement entre les crèches privées et les crèches publiques** : ces dernières bénéficient d'un soutien financier de 27 euros par jour et par place fermée tandis que les premières perçoivent 17 euros par jour et par place fermée. Or les crèches, qu'elles soient publiques ou privées, sont affectées de la même façon par la crise actuelle et cette asymétrie nous semble pour le moins surprenante.

Les acteurs économiques nous alertent également sur la nécessité de disposer d'un **cadre réglementaire clair et souple au moment de la reprise** : à ce titre, il serait bienvenu que les heures supplémentaires travaillées soient défiscalisées et que les commerçants soient autorisés à ouvrir certains dimanches et jours fériés.

Il importe particulièrement que durant cette période de crise, **les assurances soient davantage sollicitées**. Nos interlocuteurs demandent tous un report ou un décalage des échéances mensuelles (sans perte de la garantie) sur plusieurs mois ; certains souhaiteraient également qu'une participation des assurances à la solidarité nationale puisse prendre la forme d'un abondement d'un fonds destiné à soutenir les propriétaires bailleurs qui suspendent les loyers, ce qui bénéficierait en priorité aux petites entreprises.

La question des loyers est fondamentale, au regard du poids qu'ils représentent dans leurs charges : de nombreux commerces, artisans et, plus largement, TPE et PME ne pourront pas les régler, entraînant des faillites et d'importantes pertes d'emplois. Il s'agit d'une crainte majeure pour les entreprises. Il nous semble urgent de réfléchir à un système de suspension ou de report qui assurera leur pérennité ainsi que celle des propriétaires bailleurs qui en dépendent fortement.

Un point d'alerte concerne, enfin, les **contrats d'apprentissage** : les conventions pour la rentrée de septembre sont normalement signées au mois de mai. En l'état actuel, ces conventions risquent de ne pas l'être, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les besoins de main d'œuvre dans les années à venir.

(3) **Dans le secteur du tourisme**, comme vous le savez, cette crise sans précédent s'ajoute aux crises récentes qui ont fortement fragilisé le secteur. Hôtels, campings, gîtes, résidences, restaurants, bars, boîtes, voyagistes, évènementiel, thermalisme, tourisme d'affaires... Cette crise n'épargne personne.

À très court terme, la première nécessité pour les entreprises est de **disposer de la trésorerie suffisante pour faire face aux échéances**, en particulier pour payer les salaires d'avril. C'est pourquoi les mesures de trésorerie du plan d'urgence doivent être mises en œuvre rapidement, et en particulier des remboursements du chômage partiel, 95 % des entreprises du secteur y ayant recours. L'Umih demande à autoriser les demandes d'allocation par les employeurs 10 jours avant la fin du mois et le versement des indemnités aux salariés (délai de règlement à 0 jour). Il conviendrait également de **clarifier l'application du chômage partiel** aux offices de tourisme sous forme d'EPIC, les interprétations des Directe étant divergentes sur ce point.



Les professionnels demandent aussi **que les banques « jouent le jeu »** en n'exigeant pas de frais de dossiers. Ils demandent également que les reports des remboursements de prêts aillent au-delà de six mois, plutôt sur douze ou dix-huit mois, en particulier pour les activités saisonnières. Nous renouvelons également notre interrogation sur la possibilité de contracter un prêt garanti au niveau de la holding plutôt que sur chacune des sociétés membres du groupe, question qui se pose notamment pour des professionnels disposant de plusieurs hôtels.

Au-delà de la trésorerie à très court terme, le sujet le plus important pour les acteurs est celui des assurances. Tous les acteurs souhaitent qu'elles participent davantage. Deux solutions complémentaires apparaissent envisageables : pour ceux qui ont souscrit une assurance perte d'exploitation sans dommage en cas de fermeture administrative, il apparaît nécessaire de prendre une décision de fermeture administrative pour les hôtels, comme pour les restaurants et les bars ; pour ceux qui n'ont pas souscrit une telle assurance, **une plus grande participation des assurances à la solidarité envers les entreprises**, par exemple à travers le Fonds de solidarité aux conditions assouplies, apparaît pertinente compte tenu des baisses de sinistres dues au confinement.

La reprise ne sera que progressive – c'est ce que l'on constate en Chine – et un retour à la normale n'est pas envisagé avant 2022. Dans un premier temps, pour accompagner cette reprise, les acteurs ont besoin de **visibilité sur la période de confinement et sur la sortie**, sûrement pas d'encouragements à attendre avant de réserver comme on a pu l'entendre récemment de la part d'un membre du Gouvernement. Ils demandent aux autorités sanitaires d'élaborer une charte de bonnes pratiques à appliquer dans les établissements pour que les clients puissent y revenir sereinement, sur le modèle du guide dans le BTP. Certains demandent aussi de faire confiance aux maires pour décider des établissements qui pourraient ouvrir ou non, à l'image des marchés. Enfin, afin que dès cet été, les professionnels puissent disposer de la main d'œuvre nécessaire, un ajustement des droits au chômage des saisonniers devra être effectué, par l'abaissement du seuil minimal de six mois.

Enfin, nous nous réjouissons que vous souhaitiez inclure le tourisme parmi les secteurs particulièrement frappés et qui **nécessitent un plan de relance**. Nous serons vigilants sur ce point. La Caisse des dépôts et consignations aura un rôle majeur à jouer en soutien à l'offre, à travers deux axes potentiels : mobilisation de la Banque des territoires au-delà de son intervention sur l'immobilier en matière de tourisme social, pour aider les entreprises, et aide à la constitution de « champions » qui pourraient s'avérer nécessaires à la dynamisation des filières et des territoires. Il conviendra aussi d'étudier les pistes de relance par un soutien à la demande, en mobilisant par exemple les chèques vacances et des aides au tourisme social. Dès cet été, une diminution des tarifs autoroutiers devrait être envisagée. Qu'il s'agisse de soutenir les professionnels ou les consommateurs, **une réflexion sur la mobilisation du levier fiscal devra être engagée**, qui pourrait se traduire, par exemple, par des mesures fiscales incitatives en zones de revitalisation « touristique » ou une nouvelle diminution du taux de TVA.



(4) **Dans le secteur industriel**, l'accès aux prêts garantis par l'État, en particulier pour les **entreprises notées 5 ou plus par la Banque de France en matière de risque crédit** est un véritable enjeu. Pour de nombreuses entreprises industrielles, l'investissement dans l'outil de production a rendu nécessaire le recours au crédit, ce qui pèse aujourd'hui sur les bilans. Il faut justement orienter cet outil utile des prêts garantis par l'État vers les entreprises en situation intermédiaire, sous peine d'une fragilisation plus grande encore et d'une dislocation du tissu industriel.

D'autre part, **l'accompagnement dans les territoires industriels doit bénéficier de moyens renforcés**. Les mesures relatives à la réduction des ressources budgétaires et humaines des réseaux consulaires, défendues par votre Gouvernement, risquent de mettre en péril l'accompagnement des PME de nos territoires à moyen terme.

La crise que nous traversons étant appelée à durer, les fédérations industrielles ont exprimé leur souhait de voir le **Gouvernement procéder aux consultations relatives aux textes d'applications des lois dans un tempo plus approprié**, l'urgence de la crise sanitaire ne permettant pas aux entreprises de se consacrer pleinement à ces discussions pour le moment. Les nombreuses mesures de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ont par exemple été citées, au vu de leurs implications conséquentes pour le secteur industriel.

Le manque d'équipements de protection reste aujourd'hui l'un des obstacles principaux à la reprise industrielle, malgré les centrales d'achat récemment mises en place : le Gouvernement doit **veiller à la faisabilité des consignes sanitaires émises et à ne pas faire peser de responsabilités démesurées sur les chefs d'établissements**, dès lors que ceux-ci ont mis en œuvre tous les efforts possibles. D'ailleurs, dans certains secteurs, loin de reprendre, l'activité continue à chuter.

Enfin, **considérant la forte imbrication des secteurs industriels, toute reprise ne pourra être que collective** : les constructeurs automobiles ou aéronautiques ne pourront redémarrer leurs chaînes de productions sans machines, équipements ou infrastructures de transport. Nous appelons donc le Gouvernement à associer dès maintenant les grands donneurs d'ordre, fournisseurs, sous-traitants, collectivités et tous les échelons de l'administration, pour concrétiser rapidement les conditions d'une reprise collective.

(5) S'agissant des **communications électroniques**, la filière des déploiements en fibre optique est particulièrement inquiète. Actuellement, les entreprises de production connaissent une baisse de 70 % de leur activité. Les professionnels évoquent des retards d'au moins douze mois sur le plan France très haut débit. Les plus petites entreprises sont à risque, comme la résorption de la fracture numérique de notre pays. Le prix de déploiement d'une prise ayant doublé, une solidarité entre tous les acteurs doit être établie, sans quoi les sous-traitants risquent de faire défaut. La **responsabilité des grands opérateurs est de soutenir l'écosystème**.



Il est aussi essentiel de poursuivre les déploiements. À ce titre, il est urgent que l'Agence nationale de la cohésion des territoires mette en place une plateforme afin de faire remonter les problèmes de déploiements. Si les opérateurs demandent de lever certaines contraintes administratives pour faciliter les déploiements, en permettant par exemple l'obtention d'une autorisation de voirie de façon implicite après 48 heures de silence, il conviendrait, avant d'adopter de telles dérogations aux pouvoirs des élus locaux, d'une part, qu'ils poursuivent les déploiements déjà autorisés ou n'ayant pas besoin d'une autorisation, d'autre part, de prendre le temps de consulter les associations d'élus et, éventuellement, le régulateur.

(6) **En ce qui concerne La Poste** enfin, nous prenons bonne note des engagements pris par Philippe Wahl devant notre commission le 8 avril dernier quant à la réouverture rapide de nombreux bureaux de poste dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Nous insistons sur le fait que ce travail doit être **mené en urgence, en lien avec les commissions départementales de présence postale**, car il semble que la situation n'évolue pas suffisamment vite sur le terrain, en particulier dans les départements ruraux !

Vous sachant pleinement mobilisé pour garantir que chaque entreprise française puisse traverser la crise inédite que nous vivons, nous savons que les éléments recueillis par les commissaires recevront toute votre attention et trouveront une réponse rapide.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sophie PRIMAS

Présidente de la Commission des affaires économiques

Elisabeth LAMURE

Présidente de la Délégation aux entreprises

Serge BABARY

Copilote de la cellule « PME, commerce et artisanat »

Anne CHAIN-LARCHÉ

Copilote de la cellule « PME, commerce et artisanat »

Michel RAISON

Copilote de la cellule « Tourisme »

Evelyne RENAUD-GARABEDIAN

Copilote de la cellule « Tourisme »



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Viviane ARTIGALAS
Copilote de la cellule « Tourisme »

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.

Anne-Catherine LOISIER
Copilote de la cellule « Télécom, numérique, postes »

A handwritten signature in blue ink, with a prominent diagonal stroke and a horizontal line.

Marc DAUNIS
Copilote de la cellule « Télécom, numérique, postes »

A handwritten signature in black ink, with a large loop and a long horizontal stroke.

Alain CHATILLON
Copilote de la cellule « Industrie »

A handwritten signature in blue ink, with a large loop and a horizontal stroke.

Martial BOURQUIN
Copilote de la cellule « Industrie »

A handwritten signature in blue ink, with a large loop and a horizontal stroke.

Valérie LÉTARD
Copilote de la cellule « Industrie »